

ÉPARGNER EN ÉVITANT LES ARNAQUES ...

MON ÉPARGNE
CLÉ
EN MAIN

EN CHIFFRES

100 %

des victimes d'arnaques à l'épargne ont voulu croire aux fausses promesses de marchands d'illusions.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

De plus en plus d'épargnants sont séduits par le chant des sirènes, relayé par des publicités sur Internet, et qui annonce des rendements annuels de 8 %, 10 % et au-delà sur des placements sans risque. Ces propositions sont la plupart du temps de véritables escroqueries.

Personne n'est à l'abri d'une arnaque, que votre épargne soit modeste ou importante, quelles que soient vos connaissances, vous pouvez en être victime et perdre beaucoup d'argent. En matière de placements, mieux vaut donc être très vigilant, surtout sur Internet. Les promesses ne seront pas tenues et vous risquez de ne jamais revoir l'argent versé. Certains comportements sont suspects et doivent vous mettre la puce à l'oreille. C'est le cas notamment du démarchage par un parfait inconnu voire une personne de confiance recommandée par un proche, se présentant comme un expert, proposant un investissement idéal, à la fois rentable et garanti, réservé à quelques privilégiés. A fuir absolument !

ATTENTION !

- ➔ Il n'existe pas de placement miracle ! Un rendement élevé ne peut jamais être garanti.
- ➔ Fuyez les méthodes commerciales agressives. Une bonne affaire aujourd'hui le sera encore demain.
- ➔ Prenez le temps de la réflexion. Ne signez jamais tout de suite, ne versez pas d'argent et ne communiquez jamais vos données bancaires.

LES QUESTIONS À SE POSER AVANT DE SIGNER

- ➔ Mon interlocuteur ou sa société figure-t-il sur la liste des prestataires autorisés à proposer leurs services en France ? Ou au contraire sur la liste noire de l'AMF ?
- ➔ M'a-t-on fourni tous les documents obligatoires ? Ai-je bien compris les arcanes du produit dans lequel je m'apprête à investir, son risque présenté ou caché ?
- ➔ Le placement proposé répond-il réellement à mes besoins ?

GLOSSAIRE

- **ORIAS** : l'ORIAS ou registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance, recense l'ensemble des intermédiaires en assurance, banque et finance, qu'ils soient courtiers, agents généraux ou mandataires, autorisés à commercialiser des opérations de banque, des conseils en investissements financiers et des services d'investissement.
- **REGAFI** : le Registre des agents financiers (REGAFI) recense les entreprises françaises ou étrangères, ayant obtenu de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) une autorisation pour exercer des activités en France.

INFO+

A l'heure d'Internet et des réseaux sociaux, il faut aussi se montrer très prudent face aux sollicitations de sociétés inconnues, aux offres glanées sur des sites Internet ou reçues via des courriers électroniques non sollicités (spam).

POUR ALLER PLUS LOIN

- Liste des prestataires autorisés à proposer leurs services en France sur les sites du [REGAFI](#) et de l'[ORIAS](#)
- Mises en garde et alertes accessibles sur le site de l'[AMF](#).
- Informations pratiques auprès de la plateforme Assurance Banque Epargne Info Service (ABEIS) : 0 811 901 801 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8 h à 18 h ou sur le site www.abe-infoservice.fr



En partenariat avec AMF